

BILAN DE LA CONCERTATION

Déclaration de Projet & Mise en compatibilité du PLUiH de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais



Communauté de Communes
Canaux et Forêts en Gâtinais

I. Les principes de la concertation

Par arrêté du 12 novembre 2025, le Président de la Communauté de Communes a décidé d'engager une déclaration de projet valant Mise en Compatibilité (DP-MEC) du PLUiH afin de permettre la réalisation d'un projet de centrale solaire sur la commune de Ste Geneviève des Bois. Ce projet étant soumis à évaluation environnementale, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ont dû être définis par le conseil communautaire par délibération lors de sa séance du 9 décembre 2025.

Cette délibération a défini les modalités de la concertation :

- Mise à disposition du dossier au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en mairie de Ste Geneviève des Bois. Ce dossier sera accompagné d'un cahier pour recueillir les observations du public.
- Mise à disposition du dossier sur le site internet de la Communauté de Communes et de la Commune de Ste Geneviève des Bois,

II. Les outils de la concertation

A) L'affichage de la délibération

Il s'agit de l'affichage de la délibération du 12 décembre 2025 sur les panneaux de la Communauté de Communes ainsi (Lorris, Bellegarde et Châtillon-Coligny) ainsi que dans les mairies des communes membres pour la durée requise.

B) La mise à disposition du dossier au siège de la 3CFG, sur le site internet de la 3CFG et de la commune de Ste Geneviève des Bois

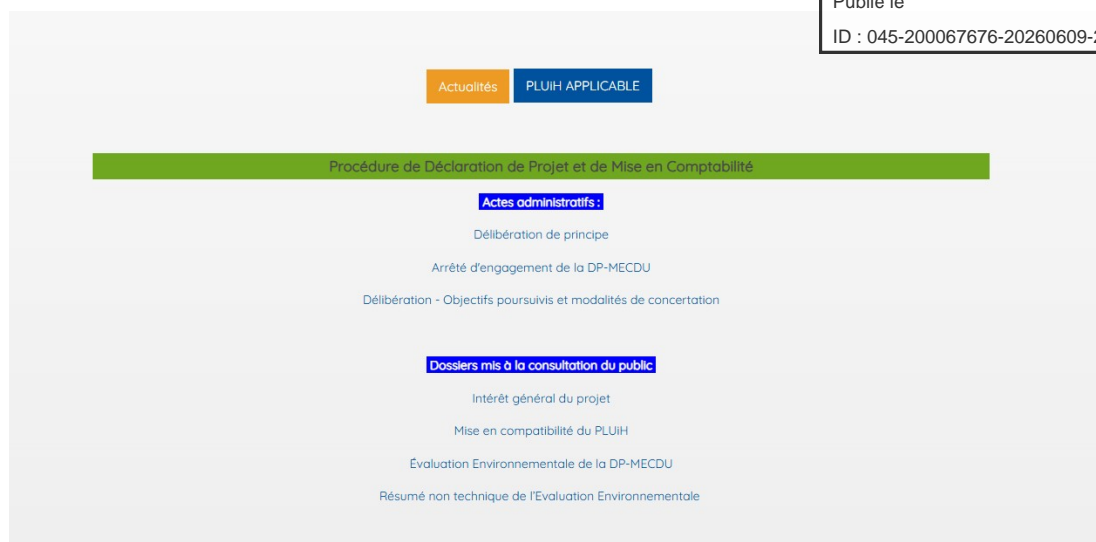
Le dossier a été mis à la disposition des habitants à compter du 26 janvier 2026 jusqu'au 26 février inclus, et constitué avec :

- L'ensemble des actes administratifs
- Le dossier de DP-MEC.

Les avis des services consultés (MRAe et CDPENAF) et le compte rendu de l'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées seront mis à disposition des habitants au fil de l'eau sur le site internet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

C) Publications sur le site Internet

L'information relative à la mise à disposition du dossier sur le pôle de la 3CFG a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et sur celui de la Commune de Ste Geneviève des Bois.



D) Les moyens d'expression

Le cahier d'expression a été ouvert le 26 janvier 2026 et le dossier mis à disposition le même jour. Il a été clôturé le 26 février 2026.

Conclusion : les modalités de la concertation inscrites dans la délibération du 12 décembre 2025 ont bien été respectées.

III. Bilan des remarques et prise en compte de la concertation dans le projet

Aucune remarque n'a été annotés que ce soit sur le registre déposé au siège de la Communauté de Communes de Lorris ou sur celui mis à disposition à la mairie de Ste Geneviève des Bois.